



ATHLETICS ACADEMY

L'école d'athlétisme du Royal Ixelles Auderghem Athlétisme Club

Saison 2014-2015

Le règlement d'ordre intérieur pour l'école d'athlétisme

Table des matières

Terminologie	3
La définition du projet sportif pour l'école d'athlétisme	3
Les groupes de jeunes	3
La taille des groupes.....	3
Organisation en fonction de l'âge	3
Les 3 cycles de formation	4
L'organisation de l'année en cycle de travail.....	4
Différentes sessions.....	4
Fonctionnement.....	4
Les horaires	5
Les épreuves compétitives	5
Cross	5
Compétition indoor	5
Compétition outdoor	5
Evénement sportif organisé ou soutenu par le club	5
Réduction de la cotisation	5
La cotisation	6
Forfait de base	6
L'engagement des parents.....	6
Engagement des parents ou majoration de la cotisation pour la saison X – X+1	6
Les comportements attendus	6
De la part des jeunes	6
De la part des parents ou de l'entourage du jeune	6
Les actions disciplinaires	7
Le responsable sur le terrain.....	7
Les formes d'exclusion	7
Les instances décisionnaires.....	7
L'administration	8
La séance d'information collective / L'entretien individuel.....	8
Fiche d'affiliation.....	8
Carte d'identité.....	8
Fiche médicale	8
Cotisation	8
Le ROI.....	8
Le questionnaire à remplir.....	8
Assurance RC.....	9
La désaffiliation	9
ANNEXES	9
A. Fiche d'affiliation	9
B. Fiche médicale.....	9
C. Virement bancaire	9
D. Exemple du questionnaire à remplir en ligne	10
E. Accusé de réception des documents et attestation de prise de connaissance du ROI « Ecole d'athlétisme ».....	11

Terminologie

- Saison X-1 – X = Saison 2013-2014, par exemple ;
- L'hiver (athlétique) = La saison hivernale : du 01 novembre X-1 au 31 mars X ;
- L'été (athlétique) = La saison estivale : du 01 avril X au 31 octobre X ;
- Le Comité : membres du club élus/désignés pour définir la politique générale du club et veiller à sa bonne gestion. Le Comité peut déléguer une partie de ses compétences à des personnes tierces (directeur sportif, directeur technique ...).

La définition du projet sportif pour l'école d'athlétisme

Selon une orientation à long terme, offrir à tous les jeunes un environnement apte à leur développement sportif général, à savoir :

- Le développement psychomoteur nécessaire à la pratique de tous les sports ;
- Le développement de la coordination utile à la pratique future de l'athlétisme ;
- Le développement des compétences physiques propres à chaque âge.

Une approche par jeu dans un cadre structuré doit permettre au jeune de découvrir le sport de manière plaisante, tout en l'amenant à apprécier l'effort physique.

L'aspect compétitif est alors axé sur les compétences de chacun et les épreuves doivent mettre en avant le résultat d'un groupe avant d'être le résultat d'une individualité.

Les groupes de jeunes

La taille des groupes

- De 8 à 18 jeunes par groupe.

Organisation en fonction de l'âge

- Le groupe « B1 », les benjamins, nés en X-6 et X-7 (autrement dit les 6-7 ans), soit par exemple pour la saison 2013-2014, les jeunes nés en 2008 et 2007.
 - a. minimum de présences exigées : moyenne de 1 fois par semaine sur le cycle ;
 - b. maximum de présences autorisées : 2 fois par semaine ;
- Le groupe « B² », les benjamins, nés en X-8 et X-9 (autrement dit les 8-9 ans), soit par exemple pour la saison 2013-2014, les jeunes nés en 2006 et 2005.
 - a. minimum de présences exigées : moyenne de 1 fois par semaine sur le cycle ;
 - b. maximum de présences autorisées : 2 fois par semaine ;
- Le groupe « P », les pupilles, nés en X-10 et X-11 (les 10-11 ans)
 - a. minimum de présences exigées : moyenne de 1 fois par semaine sur le cycle ;
 - b. maximum de présences autorisées : 2 fois par semaine.
- Le groupe « M », les minimes, nés en X-12 et X-13 (les 12-13 ans) :
 - a. minimum de présences exigées : moyenne de 1,5 fois par semaine sur le cycle ;
 - b. maximum de présences autorisées : 3 fois par semaine ;
 - c. A partir de X-13, au moins la moitié des entraînements ont lieu sur le site d'Auderghem avec un des groupes d'âge supérieur (afin de faciliter la transition vers les lieux d'entraînement des plus de 13 ans).

*Des exceptions à l'organisation des groupes peuvent être faites
en fonction de la maturité physique d'un jeune.*

Les 3 cycles de formation

L'organisation de l'année en cycle de travail

Il y a 3 cycles de 13 semaines d'entraînement (soit, 3 fois 3mois). Basé sur les semaines de cycle ADEPS.

- Cycle 1 : Année X-1 : **Education sportive globale**
 - a. De la semaine du 15 septembre à la semaine du 18 décembre incluse ;
 - b. 15 semaines – 2 semaines (congé d'automne [=1] + 1 semaine d'examen [=1]) ;
 - c. Condition de participation : Mise en ordre administrative.
- Cycle 2 : Année X : **Fondamentaux de l'athlétisme**
 - a. De la semaine du 12 janvier à la semaine du 20 avril incluse ;
 - b. 16 semaines – 3 semaines de vacances (congé de printemps [=1] + congé de Pâques [=2]) ;
 - c. Condition de participation : Présence minimale requise lors du cycle précédent
 - i. Groupe B et P : Minimum 1 entr./sem en moyenne ;
 - ii. Groupe M : Minimum 1,25entr./sem en moyenne ;
- Cycle 3 : Année X : **Orientation athlétisme**
 - a. De la semaine du 29 avril à la semaine du 22 juin incluse ;
 - b. 19 semaines – 6 semaines de vacances (examen de fin d'année [=2] + 4 semaines [=4]) ;
 - c. Conditions de participation
 - i. Groupe B1 + B²
 - 1. Minimum 1 entr./sem en moyenne durant le cycle 2 ;
 - 2. 1 compétition + Inter-cercles BPM
 - ii. Groupe P
 - 1. Minimum 1,25 entr./sem en moyenne durant le cycle 2 ;
 - 2. 1 compétition + Inter-cercles BPM
 - iii. Groupe M
 - 1. Minimum 1,5 entr./sem en moyenne durant le cycle 2 ;
 - 2. 2 compétitions + Inter-cercles BPM

**Deux sessions d'inscription auront lieu chaque année :
une à la rentrée de septembre et une autre vers la mi-mars**

Des exceptions peuvent être faites

Différentes sessions

Fonctionnement

Pour la bonne organisation des entraînements et pour pouvoir disposer d'un nombre adéquat de formateurs pour encadrer les jeunes présents, il est demandé de définir les jours d'entraînement en début de saison.

Ainsi,

- En dessous de 8 participants à l'inscription pour une date et une heure définie la séance est supprimée ;
- Au-delà de 15 participants un deuxième groupe est créé afin de permettre à chacun de bénéficier d'un encadrement de qualité.

Dés lors, il est toujours possible ultérieurement de modifier les jours de présence en fonction

- De places vacantes dans un autre groupe ;
- Et à condition que le nombre de personnes inscrites reste au minimum de 8 dans le groupe d'origine.

Dans un premier temps, afin de permettre à la nouvelle organisation de se mettre en place, certains groupes pourraient regrouper des B, des P et des M. Mais à l'avenir, nous nous efforcerons de tendre vers une séparation des groupes pour travailler au plus près des besoins du jeune.

En priorité si plus de 15 athlètes et donc deux entraîneurs. Scinder les groupes en B-P et M, dès l'échauffement (après le footing).

Les horaires

Pour les BPM : Entraînements les Mercredi de 14h30 à 16h30 à la VUB et le Samedi de 10h à 12h à Auderghem
Pour les M : Si présences les Mercredi (VUB) et Samedi. Entraînement les vendredis de 18h30 à 20h à Auderghem

Aucune garderie n'est prévue avant ou après l'entraînement.

Si un jeune devait se retrouver seul à la fin d'un entraînement, les responsables présents prennent contact avec les services compétents pour le suivi du jeune.

Les épreuves compétitives

Les informations relatives aux compétitions sont disponibles auprès du secrétariat ou des entraîneurs / éducateurs / formateurs.

Ainsi que sur le site de la LBFA, sous l'onglet "Calendrier des compétitions". Veuillez toujours informer l'entraîneur que votre enfant compte participer à une compétition et dans quelle épreuve.

Cross

Compétition se déroulant hors piste (bois, champ ...) du 01 novembre X-1 au 31 mars X. qui est reprise au calendrier de la LBFA (ligue francophone) ou de la VAL (ligue flamande).

Compétition indoor

Compétition se déroulant en salle du 01 novembre X-1 au 31 mars X qui est reprise au calendrier de la LBFA (ligue francophone) ou de la VAL (ligue flamande).

Compétition outdoor

Compétition se déroulant sur piste du 01 avril X au 31 octobre X qui est reprise au calendrier de la LBFA (ligue francophone) ou de la VAL (ligue flamande).

Événement sportif organisé ou soutenu par le club

Certains événements non purement compétitifs peuvent être **proposés par le club** comme activités sportives et être pris en compte comme participation à la vie du club (et donc entrer en compte pour une éventuelle réduction de la cotisation).

Ces événements peuvent être une course parrainée, une action de sensibilisation, un jogging, ...

Réduction de la cotisation

Une réduction de 20 euros de la cotisation valable pour l'année suivante est systématique pour tout jeune ayant participé à 5 épreuves compétitives (sur la saison X-1 – X) parmi lesquelles :

- 1 cross ;
- 1 événement indoor ;
- 2 événements outdoor.

Il est de la responsabilité des jeunes (ou de leur parents) d'informer le club de la participation à des compétitions qui ne sont pas organisées par le club.

La cotisation

Forfait de base

- La cotisation de base est un forfait fixé à 250 euros (en ce compris les frais administratifs, l'affiliation à la Ligue, l'assurance, et un pack de vêtements du RIAAC¹ comprenant entre autre le maillot de club pour la participation aux compétitions)
 - a. Donne droit à participer au cycle 1 ;
 - b. Donne droit à participer au cycle 2 (selon les conditions de présence requises).
 - c. Donne droit à participer au cycle 3 (selon les conditions de présence requises).
- Un entraînement test entre la période du 15 septembre au 15 octobre est accepté ou du 15 mars au 15 avril.
- La deuxième année, la cotisation sera calculée en fonction de l'investissement des parents dans le club (voir la suite) et de la participation du jeune aux activités du club (voir la suite).
- La cotisation est réduite de
 - a. 30 euros pour la 2^{ème} personne vivant sous le même toit qui s'affilie au club ;
 - b. 50 euros pour la 3^{ème} personne (et les suivantes) vivant sous le même toit qui s'affilie au club.

Les compétitions organisées par le club sont gratuites pour les athlètes du club. Par contre, les coûts liés à des épreuves compétitives non organisées par le club ne sont pas prises en charge par les forfaits proposés.

Votre mutualité, soucieuse de votre santé, peut prendre en charge une partie de votre affiliation à un club sportif. N'hésitez pas à transmettre une attestation, nous nous ferons un plaisir de vous la compléter.

L'engagement des parents

Engagement des parents ou majoration de la cotisation pour la saison X – X+1

L'engagement des parents à la vie sportive du club est une nécessité pour maintenir un niveau acceptable de prix pour l'affiliation, les stages, l'organisation des compétitions, ...

Afin de laisser à chaque parent l'occasion de participer au mieux de ses possibilités aux activités du club, des « points de présence » sont attribués par prestations effectuées au profit des jeunes et athlètes du club.

Plus d'informations ultérieurement

La répartition des points n'est pas parfaite ... et ce n'est pas son objectif.

Elle n'existe que pour stimuler la participation à la vie du club de la part de l'entourage du jeune.

Les comportements attendus

De la part des jeunes

- De la sociabilité (respect de l'entraîneur / éducateur / formateur ; des autres jeunes ; du matériel ...)
- De l'envie de découvrir et de participer à une activité.

De la part des parents ou de l'entourage du jeune

- Adhérer au projet du club et ne pas se servir de l'école d'athlétisme comme d'une garderie de luxe ;
- Favoriser la pratique sportive (ponctualité, accompagner aux compétitions, aide à la vie du club ...)
- Reconnaître le rôle de l'entraîneur / éducateur / formateur et ne pas essayer de prendre sa place (ne pas coacher à la place du coach) ;
- Stimuler positivement l'intérêt du jeune (aimer ce qu'il fait et essayer de s'améliorer, plutôt que d'essayer de battre les autres) ;

¹ Le pack de vêtements n'est fourni qu'une seule fois.

- Prévenir l'entraîneur avant l'entraînement dans le cas d'une blessure récente, d'une douleur afin que celui-ci puisse en tenir compte lors de l'entraînement.
- ...

Il s'agit d'objectifs vers lesquels il faut tendre, mais nous savons également que nul n'est parfait ...

Les actions disciplinaires

Le responsable sur le terrain

Il reste de la seule responsabilité d'un entraîneur / éducateur / formateur de juger du comportement d'un jeune ou de son entourage.

A cet effet, l'entraîneur / éducateur / formateur peut prendre toute mesure immédiate (c'est-à-dire durant l'entraînement) pour mettre fin à une situation problématique. Comme par exemple,

- Puntition sportive (pompages, abdos ...);
- Interdiction momentanée de s'entraîner;
- Exclusion de la piste (attendre la fin de l'entraînement sur le bord de la piste);
- Exclusion du stade (au besoin le jeune est raccompagné par les personnes adéquates);
- Suspension pour une durée déterminée, dans l'attente éventuelle d'une décision du Comité;
- ...

Les formes d'exclusion

Lorsque l'intégration d'un jeune au sein d'un groupe est devenue problématique du fait de son comportement (ou de celui de son entourage), le jeune reçoit la possibilité d'intégrer un autre groupe. Les horaires peuvent dès lors différer.

Si la situation ne s'améliore pas, le jeune est exclu du club pour le reste de la saison, avec interdiction de participer à tout stage organisé par le club.

Si le jeune est exclu à une deuxième reprise du club lors d'une des 2 saisons suivantes, celui-ci est exclu définitivement du club et désaffilié d'office auprès de la Ligue, qui sera avertie des motifs de la désaffiliation.

L'exclusion du club (temporaire ou définitive) entraîne la perte de toute somme versée dans le cadre d'une cotisation/affiliation ou d'un stage. Il n'y a donc aucun remboursement des sommes éventuellement versées.

Les instances décisionnaires

La décision d'exclusion du club est prise par le responsable de l'école des jeunes ou son remplaçant.

La décision est susceptible de recours devant le Comité du club. La mesure prononcée initialement restera d'application jusqu'à prise de position du Comité et ce dans un délai d'un mois.

Le cas échéant, les sanctions disciplinaires internes au club ne portent pas préjudices aux actions civiles et pénales. Dans ce cadre, il est conseillé à chaque parent de disposer d'une assurance RC.

D'une année à l'autre, le Comité peut décider de ne pas reconduire l'affiliation d'un de ses adhérents si son comportement ne correspond pas aux valeurs défendues par le club, même si ce comportement n'est a priori pas de nature à engendrer une exclusion définitive.

L'administration

La séance d'information collective / L'entretien individuel

Nous exigeons obligatoirement de rencontrer les parents ou responsables légaux des jeunes qui vont être inscrits au sein du club.

Des séances d'information collectives organisées de la mi-septembre à la mi-octobre,

- D'introduire le fonctionnement athlétique ;
- D'expliquer le fonctionnement du club dans ses différentes composantes
 - a. L'école d'athlétisme (avant 13 ans) ;
 - b. Le développement athlétique (de 13 à 19 ans) ;
 - c. La recherche de la performance (à partir de 19 ans) ;
 - d. Le sport pour tous (à partir de 19 ans).
- De parcourir le ROI spécifique à l'école d'athlétisme (tel que décrit dans le présent document) ;
- De répondre aux questions des parents ;
- De remplir les premiers documents.

Des rencontres individuelles peuvent également avoir lieu mais une prise de rendez-vous est mieux indiquée afin de ne pas perturber l'organisation des entraînements où les membres du club sont éventuellement engagés.

Fiche d'affiliation

C'est le document d'inscription auprès de la Ligue Belge Francophone d'Athlétisme.

A remplir et remettre pour le 1^{er} entraînement.

Le document ne sera envoyé à la Ligue qu'après le paiement de la cotisation complète.

Carte d'identité

Nous demandons systématiquement une copie de la carte d'identité.

A remettre en même temps que la fiche d'affiliation, c'est-à-dire pour le 1^{er} entraînement.

Fiche médicale

Pour la pratique de l'athlétisme, il convient que le jeune passe une visite médicale auprès d'un médecin et reçoive un certificat d'aptitude à la pratique sportive.

A remettre dans le mois suivant le 1^{er} entraînement (c'est-à-dire pour la fin de la période test).

Cotisation

Le forfait de base

- 250 euros par année.

Les réductions ou majorations de cotisation

- Le Comité est habilité à faire exception aux règles à l'avantage des jeunes en fonction de circonstances organisationnelles ou personnelles.
- Attestations mutuelles
- Chèques Sport

Le ROI

Le ROI doit être signé par les parents ou responsables légaux avant que le jeune ne commence

A signer et à remettre pour son 1^{er} entraînement.

Le questionnaire à remplir

Il convient de compléter des données personnelles, biométriques, les antécédents médicaux, les disponibilités horaires, ... Toutes les données qui nous permettent de gérer au mieux la situation sportive et administrative du jeune.

A remettre dans le mois suivant la 1^{ère} participation aux entraînements.

Assurance RC

Il est fortement conseillé à tous les parents de disposer de leur propre assurance « responsabilité civile ».

La désaffiliation

Sauf dette envers le club,

- L'athlète est systématiquement désaffilié après un an sans avoir renouvelé sa cotisation ;
- Toute demande écrite de désaffiliation est systématiquement accordée dans les plus brefs délais.

Le Comité

ANNEXES

A. Fiche d'affiliation

B. Fiche médicale

C. Virement bancaire

D. Exemple du questionnaire à remplir en ligne

Ces différents éléments restent en possession du secrétariat du club et de l'entraîneur / éducateur / formateur.
Les seules données susceptibles d'être publiées sur le site internet du club sont : le nom, le prénom et l'année de naissance du jeune et ses éventuelles prestations en compétition.

	Le jeune athlète	Le 1 ^{er} parent	Le 2 ^{ème} parent	Autre tuteur légal
Relation		Père, mère ...	Père, mère ...	
Nom				
Prénom				
Adresse				
N° de tél./GSM				
E-mail				
Lieu et date de naiss.				
Nationalité				
A contacter en urgence				

Côté prédominant : Gaucher / Droitier

Poids / Taille* (et à quelle date) :

Evolution de la taille sur les 3 dernières années (indiquer le mois de la mesure à chaque fois)

Il y a 1 an :	Il y a 2 ans :	Il y a 3 ans :
---------------	----------------	----------------

Antécédents médicaux importants, liés à la pratique sportive, ayant un impact sur la pratique sportive (fracture, entorse, asthme, rhume des foies ...) :

Année d'étude du jeune :

Activités sportives / culturelles / sociales pratiquées en parallèles

Quoi			
Depuis combien de temps			
Quel jour (+ nbe d'heures)			

Nombre d'heures de sport à l'école + jour(s) de la semaine :

Activités sportives précédentes récentes (dans les deux dernières années)

Quoi			
Sur quelle période			
Nbe d'heures par semaines			

Jour (s) de présence à l'entraînement (et horaire)

Jour 1 (BPM) :	Jour 2 (BPM) :	Jour 3 (M) :
----------------	----------------	--------------

Disponibilité pour un/des stage(s) : OUI – NON

Si oui, période préférentielle :

Temps et mode de déplacement pour venir au stade :

Origine de la venue au club d'athlétisme :

Divers (auquel on n'aurait pas pensé) :

**Ce questionnaire est à mettre à jour
régulièrement à l'initiative des parents
... même si nous effectuons un rappel
annuel.**

E. Accusé de réception des documents et attestation de prise de connaissance du ROI « Ecole d'athlétisme »

Je, soussigné Mr/Mme,
né le / / à (pays :)
domicilié à,
reconnais par la présente avoir reçu :

- Une fiche d'affiliation auprès de la Ligue Belge Francophone d'Athlétisme (LBFA) ;
- Un exemplaire de fiche médicale d'aptitude à la pratique sportive à faire remplir par un médecin ;
- Un virement bancaire pour la domiciliation ;
- Un questionnaire à remplir.

J'ai également pris connaissance du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de « l'Ecole d'athlétisme » du Royal Ixelles-Auderghem Athlétique Club (RIAAC).

Fait à Bruxelles, le / /

Signature